
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mardi 19 novembre 1968. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Trorial, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale, sur les problèmes de la recherche scientifique relevant du Ministre de l'Education nationale.

Les recherches, a rappelé le secrétaire d'Etat, sont menées par les universités et le Centre national de la recherche scientifique.

La subvention de fonctionnement du C. N. R. S. (chap. 36-21, art. 1^{er}), qui était de 548.829.614 F en 1968, sera de 622.171.803 F en 1969. De 1963 à 1968, les effectifs du C. N. R. S. sont passés de 9.900 à 14.180 unités, ce dernier chiffre s'analysant en 6.313 chercheurs et 8.667 techniciens; l'augmentation est de 51 p. 100. 100 emplois nouveaux de chercheurs s'ajoutent à 350 emplois ouverts par le deuxième collectif et 580 emplois nouveaux de techniciens sont également créés.

La subvention d'équipement inscrite au chapitre 66-21 se monte à 194 millions de francs en autorisations de programme contre 215 millions en 1968 et à 200 millions de francs de crédits d'équipement contre 160 millions en 1968.

En ce qui concerne la recherche dans les universités, il faut rappeler qu'elle se confond avec les activités d'enseignement et qu'il est donc difficile de les distinguer, mais certains crédits sont affectés spécialement à la recherche, tel le chapitre 36-15 où sont inscrits 236.783.501 F contre 225.076.553 F en 1968.

Le besoin de personnel scientifique peut s'évaluer à partir des objectifs que l'on s'est fixé pour 1970. Or, on sait que la France veut consacrer à cette époque 3 p. 100 de son produit national brut ; en 1969, ce pourcentage sera de 2,5 p. 100.

On peut estimer les besoins pour la recherche de l'enseignement supérieur à 50.000 ou 60.000 professeurs. La progression du nombre des docteurs de troisième cycle, de 1965 à 1967, est extrêmement encourageante ; il y a eu, en 1965, 225 docteurs de troisième cycle en lettres et 764 en sciences ; en 1967, les chiffres sont respectivement : 376, 1.127, 1.503 ; par contre, le nombre des thèses varie très peu, il faut tenir compte du fait que ceux qui les présentent appartenaient, au cours des dernières années, aux classes creuses.

L'enseignement secondaire n'a pas pour rôle essentiel de préparer à la recherche, mais il doit éveiller la curiosité d'esprit et pour cela s'insérer davantage dans la vie, informer l'enfant sur la vie industrielle et la technologie contemporaine pour lesquelles une initiation devrait être prévue dans le premier et le deuxième cycle. Il est certain qu'une formation de l'esprit à la recherche exigerait que l'on réduise les disciplines de mémoire au profit de celles qui donnent plus de rigueur au raisonnement. Les disciplines littéraires et scientifiques peuvent être à cet égard, les unes et les autres, utilisées et d'ailleurs sont, dans certains cas, liées : ainsi la théorie des ensembles et la logique. Une méthode de pédagogie active devrait favoriser la formation des chercheurs, malgré tout il ne faut pas trop attendre de l'enseignement secondaire.

Répondant aussi à d'autres questions posées par le rapporteur, M. Vérillon, M. Trorrial a parlé du statut des chercheurs. D'une façon générale, ce que ceux-ci voudraient c'est une définition plus « démocratique » de la recherche par des commissions élues et, deuxièmement, une fonctionnarisation. On est donc en présence d'une volonté de participer et d'une tendance à refermer la recherche scientifique et technique sur

elle-même, ce qui peut correspondre à un besoin de sécurité. La loi d'orientation cherche à répondre au besoin de participation, mais il a paru nécessaire aux parlementaires et au Gouvernement de limiter cette participation aux catégories de personnel universitaire les plus qualifiées. Au surplus, il est hors de doute que tout chercheur doit prendre sa place dans une politique nationale et même internationale de la recherche; ce serait une illusion de penser que l'on puisse laisser à chaque laboratoire le soin de fixer ses propres objectifs.

En ce qui concerne la liaison qui doit s'établir entre la recherche et l'enseignement, elle apparaît fondamentale au secrétaire d'Etat. Il existe actuellement une différence de statut entre les chercheurs du C. N. R. S. qui sont contractuels et les enseignants. Un groupe de travail étudie cette question qui donnera ses conclusions avant la fin de l'année au comité interministériel. Deux impératifs contradictoires commandent toute solution à apporter à cette question, solution qui ne pourra être qu'un compromis entre la sécurité, d'une part, la mobilité des chercheurs, d'autre part.

La D. G. R. S. T. a entrepris une étude globale pour connaître les échanges scientifiques avec l'étranger; cette question est difficile car rien n'est plus insaisissable que ces relations qui sont souvent personnelles. Il est vrai que la balance des licences est défavorable, c'est une préoccupation gouvernementale marquée, préoccupation à laquelle a voulu répondre la création de l'Association nationale pour la valorisation de la recherche (A. N. V. A. R.). Le ministre a reconnu que des délais beaucoup trop longs s'étaient écoulés entre le vote, en décembre 1966, de la loi créant l'A. N. V. A. R. et les décrets d'application, lesquels sont très récents. Enfin, M. Trorial a manifesté son accord avec le désir exprimé par le rapporteur, M. Vérillon, d'établir des liens étroits entre les organismes de direction de la recherche, telle la D. G. R. S. T., et le Parlement; il a souhaité que ces liens s'affermissent.

Le secrétaire d'Etat a ensuite répondu aux questions qui lui étaient posées par M. Caillavet, notamment sur la coordination de la recherche, et par M. Miroudot. Il a indiqué que pour toutes les questions posées par le rapporteur et auxquelles il n'avait pas pu répondre faute de temps des notes écrites seraient remises à la commission.

Après le départ de M. Trorial, la commission a entendu M. Jean de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sur les crédits concernant les relations culturelles et la coopération technique dépendant du Ministère des Affaires étrangères.

Le secrétaire d'Etat a d'abord précisé que sur un très petit budget, qui représente 1,55 p. 100 du budget de l'Etat, les crédits affectés aux relations culturelles et à la coopération technique représentent environ 41 p. 100. Les crédits des relations culturelles augmenteront en 1969 de 10 p. 100. Cette augmentation est faible mais il faut rappeler que le budget des relations culturelles a quadruplé depuis 1958. Le nombre de professeurs est passé, de 1958 à aujourd'hui, de 12.362 à 27.500 ; celui des bourses a été multiplié par six puisque, de 800 en 1958, il est maintenant de 5.000.

M. de Lipkowski a ensuite indiqué les grandes orientations de la politique en matière de relations culturelles pour l'année 1969. Une priorité sera accordée à l'extension de la coopération culturelle avec les pays francophones, notamment avec le Québec, l'Acadie, l'île Maurice, le Congo Kinshasa, le Rwanda, le Burundi et Haïti. La coopération avec le Québec, à laquelle 6 millions de francs sont consacrés, est extrêmement intéressante car il s'agit d'un pays à revenu très élevé avec lequel une véritable coopération peut s'instituer puisque nous pouvons profiter de l'expérience québécoise en matière d'ordinateurs et de satellites de communication. Le nombre de professeurs envoyés au Québec était de 110 en 1965 ; il est de 623 en 1968. Le nombre de bourses est passé, dans le même temps de 15 à 235 : il a donc été multiplié par 16. Pour l'Acadie, nous donnons 30 bourses.

En ce qui concerne l'Afrique du Nord, notre aide a diminué en ce qui concerne le nombre de coopérants. L'importance des colonies françaises décroissant en Tunisie et en Algérie, nous cherchons à faire dans ces pays une politique « qualitative » en envoyant des experts de haut rang.

La deuxième priorité est accordée au Moyen-Orient où 380 professeurs ont été envoyés en 1968. Ces pays semblent en effet décidés à donner à notre langue une place de choix. Il s'agit de la R. A. U., de l'Ethiopie, de l'Arabie Séoudite, de l'Irak, du Koweït et de la Libye.

En Iran, le lycée français inauguré il y a peu de temps est devenu trop petit. Nous ne diminuerons pas notre effort dans les pays d'Afrique anglophone et d'Asie méridionale, le Pakistan, l'Afghanistan et l'Inde.

L'action du ministère s'exercera aussi dans les pays de l'Est par l'ouverture de plusieurs instituts ou centres culturels en Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie et Yougoslavie.

Un effort considérable est fait pour l'Amérique latine car nous avons à faire face à un appel qui est très pressant. En 1964,

nous envoyions 378 professeurs ; ce chiffre est de 639 en 1968. Le nombre des bourses s'est accru dans le même temps, de 65 p. 100. Il était, en 1968, de 794.

Au total, 32.000 professeurs français exercent à l'étranger. Ainsi, la France est-elle à cet égard au premier rang. Sur ces 32.000, 27.500 sont gérés par la Direction générale des relations culturelles, les autres l'étant par la Direction de la coopération. 1.694 professeurs enseignent dans l'enseignement supérieur, 15.000 dans les établissements primaires. 100.000 élèves sont scolarisés dans 131 lycées français ou franco-étrangers qui relèvent directement de la Direction générale des relations culturelles. Mais nous donnons aussi notre concours en mettant à leur disposition des professeurs à plus de 1.000 lycées étrangers qui scolarisent plus de 600.000 élèves. 5.200 bourses ont été données en 1968 contre 800 en 1958. 300 bourses sont créées en 1969, dont des bourses d'études à 500 F et des bourses de perfectionnement à 750 F.

Nous avons un programme de coopération scientifique et technique important, notamment avec l'U. R. S. S. et la Pologne et nous accordons des bourses pour faciliter les relations scientifiques.

L'action du département par les moyens audiovisuels se développe, à la fois sur le plan radiodiffusion où nous envoyons 35.000 heures de programme enregistrés, et par la télévision, action qui porte également sur 5.000 heures de programme enregistré.

Abordant alors le problème de la coopération technique, le secrétaire d'Etat a rappelé qu'elle s'exerce à l'égard des pays du tiers monde sous deux formes : l'octroi de bourses à des étrangers, au nombre de 7.500 environ, et l'envoi d'experts pour une longue ou courte mission.

Le ministère doit accorder une priorité au Canada français et, d'une façon générale, il s'oriente vers la formation des hommes bien plus que vers la gestion directe. Les crédits de coopération s'élèvent à 269.731.000 F, 42 millions étant transférés aux services du Quai Branly qui mènent des actions de coopération plus directement liées à l'activité commerciale par l'intermédiaire de l'Association pour l'organisation des missions de coopération technique (A. S. M. I. G.) et de l'Association pour l'organisation des stages en France (A. S. T. E. F.).

En Afrique du Nord, le ministère a l'intention de mettre l'accent sur l'envoi d'experts de haut niveau.

En Amérique latine, la coopération doit avoir un caractère essentiellement agricole. D'une façon générale il faut accroître les actions de formation et de vulgarisation en les substituant aux missions opérationnelles. En définitive, toute la politique depuis 1958 a consisté d'abord à accroître globalement l'effort accompli par la France en matière de coopération et à procéder à un « redéploiement » de cette aide. 25 millions y étaient consacrés en 1958, 250 millions en 1968. D'une assistance de fonctionnement, la France est passée à une coopération fondée sur un échange d'hommes et de techniques.

M. de Lipkowski a ensuite répondu aux questions posées par M. Caillavet sur le Koweït, la coopération effectuée grâce aux jeunes du contingent, la cherté du livre français à l'étranger, l'expansion de notre culture grâce à la traduction d'ouvrages français et aux livres bilingues, les émissions de radiodiffusion et de télévision, les Français installés dans le Sud de l'Espagne, la maison de la culture de l'île Maurice, l'Office culturel et universitaire pour l'Algérie.

Il a également répondu à M. Fleury qui lui a posé une question sur la réorganisation des émissions sur ondes courtes et le renforcement de la responsabilité de l'O. R. T. F. en ce domaine.

Mercredi 20 novembre 1968. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. André Malraux, Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, et ses principaux collaborateurs sur le budget de son département.

En réponse à M. Lamousse, rapporteur pour avis, il a été indiqué que la vocation du Théâtre de France demeurait inchangée. Elle a d'ailleurs été confirmée par le nouveau statut publié récemment. La nomination d'une nouvelle direction n'interviendra que dans un certain délai. Déjà, la préparation de la prochaine saison du Théâtre des nations est commencée. En ce qui concerne l'Opéra comique, une personnalité a été chargée de procéder au renouvellement du répertoire de ce théâtre.

Les réformes envisagées pour le cinéma sont essentiellement des réformes fiscales tendant à l'éventuelle application de la T. V. A. au secteur de l'exploitation et des réformes modifiant l'organisation de la profession.

A la suite de questions posées par M. Miroudot, rapporteur pour avis, il a été précisé que les négociations se poursuivaient entre les ministères pour l'élaboration des décrets d'application

de la loi du 30 décembre 1966 sur la protection des monuments historiques et que, d'autre part, une réforme profonde de la législation sur les sites naturels était à l'étude.

Le ministre, MM. Antoine Bernard, directeur de cabinet, Raison, directeur du théâtre et des maisons de la culture, et Landowski, directeur du service de la musique, ont ensuite répondu aux questions de MM. de Bagneux, rapporteur pour avis, Gros, Carat, Chauvin, Rougeron, Vérillon et Tinant.

— Les maisons de la culture connaissent une crise de croissance comme toute institution nouvelle et originale. Le système actuel de diffusion de la culture est inefficace et désuet. C'est pourquoi les maisons de la culture ont été créées pour rendre accessibles au plus grand nombre une culture de haute qualité. Le ministre a insisté sur sa volonté de réaliser la culture publique comme en d'autres temps avait été réalisée l'instruction publique. Parmi les suggestions à retenir pour améliorer le fonctionnement de ces institutions, il a été cité la rotation des animateurs et la multiplication des relais culturels.

— Le projet de construction d'un ensemble culturel à la Défense n'est pas abandonné mais connaît un retard important.

— Le ministère n'a pas la responsabilité de l'aménagement du quartier des Halles. Il fournit des avis lorsqu'il est consulté. Le Conseil municipal de Paris a, semble-t-il, changé d'orientation dans la conception de cet aménagement.

— Les problèmes qui se posent pour les enseignements artistiques sont plus limités que ceux rencontrés par l'Éducation nationale. 70.000 élèves relèvent cependant du ministère dans 140 établissements.

Les difficultés les plus complexes existent pour l'enseignement de l'architecture et des beaux-arts car il s'agit, non seulement de modifier les structures des enseignements, mais aussi les professions elles-mêmes.

Les événements de mai ont fait apparaître un réel souci de trouver un nouvel aménagement de la profession d'architecte. Une réforme profonde interviendra dans l'enseignement, qui était demeuré, sous bien des aspects, organisé de manière artisanale.

En ce qui concerne l'enseignement musical, l'action du ministère a tendu à renouveler les premières approches de la musique en organisant des stages de formation des maîtres, en mettant en place des cycles de perfectionnement et en coordonnant l'enseignement général et celui de la musique.

Trois établissements nouveaux, avec des horaires aménagés, seront créés en 1969.

— La constitution de l'inventaire des richesses artistiques se poursuit normalement. Une pause est cependant enregistrée pour 1969 dans la création de nouvelles commissions régionales, mais les équipes existantes seront renforcées.

— Le classement du « palais idéal du facteur Cheval » se justifie car il s'agit du seul exemple d'art naïf en architecture.

— Les crédits réservés aux achats d'œuvres d'art sont trop limités pour permettre des achats nombreux. Par contre, ceux affectés aux Archives permettent à ce service de remplir sa tâche.

— La réglementation concernant les parcs nationaux et régionaux est élaborée sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, mais des rapports existent entre les ministères.

Après le départ du ministre, M. de Bagneux, rapporteur pour avis, a présenté ses conclusions sur le budget des Affaires culturelles. Les crédits du Ministère d'Etat pour 1969 ne représentent que 0,42 % du total des crédits de l'Etat contre 0,43 % en 1968. Certes, le budget progresse de 16,2 % puisqu'il passe de 541,725 à 629,6 millions, mais dans le même temps, le budget général de l'Etat augmente de 18,3 %.

Le rapporteur pour avis a indiqué quelles étaient les lignes générales de son rapport et les traits caractéristiques de ce budget. Des augmentations de crédits n'interviennent que dans certains secteurs. Le rapporteur a regretté en particulier que les crédits concernant les achats d'œuvres d'art anciennes et ceux relatifs à l'inventaire général restent identiques aux crédits de l'an dernier.

Il a déploré que le livre, véhicule essentiel de la culture, ne relève pas du Ministère des Affaires culturelles et souhaité que des rapports plus étroits existent entre ce ministère et l'O. R. T. F.

La crise mai a eu des répercussions dans les différents établissements d'enseignement artistique. Une mesure nouvelle importante augmente de 5.988.254 F les crédits relatifs aux bourses ; ainsi, 3.635 bourses supplémentaires pourront être attribuées au taux moyen de 2.700 F.

Les crédits consacrés à la décentralisation dramatique s'élèvent en 1969 à 13.070.250 F, contre 11.185.000 en 1968.

Les maisons de la culture, a fait remarquer M. de Bagneux, traversent une crise grave. Il est nécessaire que ces institutions se réforment mais elles doivent poursuivre leur œuvre de

diffusion d'une culture de haute qualité, tout en diversifiant davantage leurs programmes pour attirer vers elles un public plus éclectique. La dotation budgétaire les concernant est de 17.330.000 F en 1969.

Le rapporteur pour avis a souligné le succès rencontré par l'Orchestre de Paris et noté la création de deux orchestres régionaux.

Il a, par contre, regretté que des crédits plus importants ne soient pas consacrés aux diverses formes de création artistique.

En conclusion, le rapporteur pour avis a proposé à la commission de donner un avis favorable au budget du Ministère des Affaires culturelles en regrettant cependant la faiblesse de ces crédits. Après des remarques présentées par le président, Mme Lagatu, MM. Minot, Carat, Vérillon, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur pour avis.

M. Lamousse a ensuite présenté ses conclusions sur les crédits des théâtres nationaux et du cinéma. Les théâtres nationaux ont une mission culturelle à remplir en assurant à la fois la diffusion du répertoire, en procédant à des reprises et en réalisant des créations. Il n'est pas certain que les crédits dont ils disposent soient suffisants pour remplir ce triple rôle. Le rapporteur pour avis a fait part à la commission de son inquiétude sur le sort du Théâtre de France et de la nécessité de revoir le répertoire de l'Opéra comique.

Au sujet du cinéma, M. Lamousse a rappelé la crise traversée par le cinéma français depuis 1953. Le cinéma n'est pas seulement une activité commerciale, mais aussi un moyen de formation morale et civique et de diffusion de la culture. Les diverses mesures décidées jusqu'à présent : réforme fiscale, allègements, aménagement des organismes administratifs, ne sont guère que des palliatifs à cette crise. Un choix devra être fait entre les deux conceptions du cinéma.

Après des observations de M. Minot, le rapport de M. Lamousse, qui donne un avis favorable, a été adopté.

Enfin, M. Miroudot a présenté son avis sur les crédits affectés aux monuments historiques. Le rapporteur pour avis a souligné l'intérêt grandissant qui se manifeste pour la sauvegarde du patrimoine national et il a regretté que les crédits prévus, notamment pour l'entretien des monuments historiques, soient trop faibles. L'augmentation des prix compense d'ailleurs souvent celle des crédits.

M. Miroudot a fait remarquer que notre pays possédait 10.000 monuments historiques classés et plus de 15.000 inscrits à l'inventaire supplémentaire.

Il a insisté sur la nécessité de la mise en œuvre le plus rapidement possible des mécanismes de prêts aux propriétaires de monuments historiques et sur l'urgence de l'application de la loi sur la protection des monuments historiques.

M. Miroudot a dressé le bilan de la deuxième loi de programme votée à l'année dernière. Il a ensuite regretté que la réforme d'ensemble de la législation sur les sites ne soit pas encore réalisée. Le rapporteur pour avis a proposé à la commission de donner, sans enthousiasme, un avis favorable. Ces conclusions ont été adoptées après des observations du président et de M. de Bagneux.

Jeudi 21 novembre 1968. — *Présidence de M. Louis Gros, Président.* — La commission a entendu M. Robert Galley, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

Le ministre a présenté devant la commission le budget dont il a la responsabilité pour 1969 et précisé les grandes lignes de la politique du Gouvernement en matière de recherche scientifique et technique.

L'élément essentiel d'élaboration de cette politique est le comité des 12 sages qui siège auprès de la Délégation générale de la recherche scientifique et technique et dont les avis servent de base au travail du comité interministériel de la recherche, qui en tient le plus grand compte.

L'analyse que ce comité a faite de la situation de la recherche et des efforts accomplis au cours des dernières années a fait apparaître que les investissements en matière de recherche fondamentale avaient été très importants au regard des crédits accordés à la recherche appliquée et à la recherche de développement. Il importe donc, pour utiliser ses équipements lourds, d'augmenter les crédits de fonctionnement. Il importe, en second lieu, pour répondre aux impératifs d'une politique générale qui est dominée par le problème de l'emploi, d'assurer à la recherche scientifique la plus grande rentabilité possible en lui donnant les prolongements industriels qu'elle comporte et qui permettront la création de postes nouveaux à l'intérieur de l'industrie.

La proportion actuelle des dépenses, qui est de 40 p. 100 pour la recherche fondamentale et de 60 p. 100 pour la recherche appliquée, ne paraît pas à cet égard très satisfaisante. Il convient donc de mettre l'accent sur la recherche appliquée. C'est cette intention qui se traduit dans le budget, lequel fait aussi une

place importante à un organisme jeune qu'il est particulièrement nécessaire d'aider parce qu'il est dans sa première période de développement et parce qu'il a pour mission l'exploitation industrielle des connaissances océanographiques : le Centre national pour l'exploitation des océans (C. N. E. X. O.).

Les actions concertées ont sur le développement industriel une action très heureuse. Le ministre a indiqué à la commission qu'il s'intéressait particulièrement au problème du passage progressif de la recherche fondamentale à la recherche industrielle et à la production. Un certain nombre de difficultés empêchent les mécanismes actuels de donner pleine satisfaction et il s'attache personnellement à résoudre ce problème difficile.

Du 1^{er} octobre 1968 au 31 décembre 1969, 400 postes de chercheurs seront créés : ce chiffre exprime une expansion plus faible que celle qui a pu être enregistrée pour la seule année 1968. Mais pour répondre à la volonté de mettre l'accent sur la recherche appliquée, 700 postes de techniciens ont été dans le même temps créés. Les mesures nouvelles profitent particulièrement au C. N. R. S., au C. N. E. X. O., à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (I. N. S. E. R. M.). De même, pour bien marquer le désir du ministère de permettre à la recherche de créer des emplois, l'aide au développement se voit dotée de 175 millions, contre 150 millions l'année précédente. La procédure qui a été adoptée pour l'aide au développement remporte de grands succès. Le ministre s'attache à rendre accessible cette procédure aux moyennes et petites entreprises.

Le problème de la collaboration européenne se pose en termes différents pour ce qui est de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Les difficultés sont beaucoup plus grandes lorsqu'il s'agit de recherche appliquée. Aussi, le ministre cherchera-t-il à développer la collaboration européenne dans le domaine des sciences fondamentales.

Le projet d'un accélérateur de 250 à 300 GeV devra peut-être se limiter, en raison du refus de la Grande-Bretagne de participer à une œuvre commune, à un accélérateur de 200 GeV.

Le Commissariat à l'énergie atomique a remporté cette année un succès incontestable avec la réussite, le 24 août et le 1^{er} septembre, des deux expériences H. Ces succès nous permettent d'espérer rattraper le retard que nous avons par rapport à l'Amérique, en ce qui concerne au moins la qualité des engins.

Nous avons remporté un deuxième succès avec l'expérience Rapsodie, générateur refroidi au sodium et qui préfigure les surrégénérateurs, filière qui sera d'une grande importance pour

nous qui possédons peu de matières fissiles. La prochaine étape sera celle de la pile Phénix, d'une puissance de 200 milliards de watts électriques, dont la construction sera achevée, du moins peut-on l'espérer, en 1973 ou en 1974. Le C. E. A. étudie également les piles à eau lourde, bien connues des techniciens français qui ont construit Zoé, L2 et L3. Nous nous engageons aussi dans l'étude des piles à eau légère et à uranium enrichi.

Le ministre a ensuite indiqué que les effectifs du C. E. A. comprennent environ 8.000 personnes affectées au secteur militaire, 12.000 pour les mines et les centres de production (dont 4.000 environ à Pierrelatte), 2.000 à 3.000 pour les administratifs, les financiers, les juristes et 8.000 à 9.000 scientifiques. Ces effectifs décroissent de 4 à 500 unités par an en raison des départs et mises à la retraite.

Le C. E. A. a connu de grands succès en 1967 dans la prospection minière, en particulier au Niger. Il poursuit une politique de diversification des sources naturelles qu'il cherche spécialement en Afrique.

Le C. N. E. X. O. est un organe de coordination des efforts et il a la charge des moyens lourds employés pour les recherches océanographiques. Le plateau occidental s'étend à plus de 350 kilomètres au large de la Bretagne et son exploitation pourrait s'étendre sur une superficie égale au tiers de celle de la France. Les recherches minières, notamment de gisements d'étain, doivent se poursuivre. Le doublement des crédits manifeste la volonté du Gouvernement d'agir en ce domaine d'une façon très efficace.

En ce qui concerne l'espace, après un départ fulgurant dans les années 1964 à 1967 avec la réussite des quatre lancements de Diamants, on s'est rendu compte que le problème n'était pas seulement scientifique, qu'il avait des utilisations pratiques, en matière de télécommunications en particulier, et que pour celles-ci, une collaboration internationale était nécessaire, d'où la mise au point du programme C. E. C. L. E. S. - E. L. D. O. qui groupait la Grande-Bretagne et les pays du Marché commun. En 1968, la Grande-Bretagne a décidé de se retirer à terme de l'E. L. D. O. Les difficultés provoquées par ce pays ont failli compromettre le programme d'un satellite européen de télécommunications mais très récemment, le 11 novembre 1968, nous avons pu sauver l'E. L. D. O., ce qui nous obligera sans doute à remanier un budget qui avait été établi au moment où nous croyions que nous devions abandonner le programme du satellite européen.

En ce qui concerne le plan calcul, la convention signée en avril 1967 porte ses fruits mais nous n'avons pas encore pu appréhender le problème commercial. Certes, I. B. M. est extrêmement puissante puisqu'elle détient 70 p. 100 du marché mondial et qu'elle réalise 25 p. 100 de bénéfice net, mais tout pessimisme serait injustifié. Nous pouvons choisir le terrain sur lequel l'espoir d'une réussite est raisonnable. La réalisation du plan calcul est difficile car il met en cause les universitaires et l'on sait les bouleversements survenus au printemps de cette année. Il devrait prendre, en 1969, un bon départ. L'Institut de recherche d'informatique et d'automatique (I. R. I. A.) jouera son rôle ; c'est un lieu de rencontre privilégié entre universitaires et industriels.

Le ministre a ensuite répondu aux questions posées par le président sur la réalisation du plan, par le rapporteur M. Vérillon sur l'I. N. S. E. R. M., l'Institut national d'astrophysique et de géodésie (I. N. A. G.), Pierrelatte, les problèmes d'interprétation et les relations entre les organismes de recherche, spécialement la D. G. R. S. T. et le Parlement, la balance des brevets et des licences, enfin par M. Miroudot sur l'aide au développement.

Dans l'après-midi la commission a examiné les rapports présentés par M. Tailhades sur les crédits affectés aux enseignements préscolaire, élémentaire et du second degré et par M. Chauvin sur l'enseignement supérieur.

Après avoir analysé les crédits affectés au fonctionnement et à l'équipement des enseignements préscolaire, élémentaire et du second degré, le rapporteur a montré l'effort qui se traduit par l'augmentation des crédits et les importants recrutements que ces augmentations allaient permettre d'opérer.

Il a, en second lieu, exposé que sur certains points fondamentaux, tels l'orientation scolaire et l'enseignement préscolaire, des insuffisances manifestes se révélaient à la lecture du budget. Néanmoins, compte tenu des efforts budgétaires accomplis dans une situation économique difficile, le rapporteur a proposé à la commission de donner, pour ce qui le concernait, c'est-à-dire les enseignements préscolaire, élémentaire et du second degré, un avis favorable.

M. Cogniot a indiqué qu'à son avis ce budget ne donnait pas à l'Education nationale les moyens de la politique qui venait d'être définie, notamment en matière de pédagogie. Comment peut-on, en effet, imaginer que cette nouvelle pédagogie, qui implique pour être efficace une réduction des effectifs moyens des classes à 20 ou 25 élèves au maximum, puisse être employée dans les classes qui comportent actuellement 40 élèves ? Si le nombre des enseignants n'est pas

augmenté, il en résultera nécessairement ou que ceux-ci se décourageront, ou que la pédagogie nouvelle, fondée sur le principe du dialogue, ne pourra pas être appliquée. M. Cogniot a aussi attiré l'attention de la commission sur le fait que la gratuité des fournitures scolaires n'était pas assurée aux enfants dont la scolarité avait pourtant été portée à seize ans.

Mme Lagatu a souligné l'insuffisance du nombre de postes affectés à l'orientation scolaire : 120 postes au lieu de 5.000 à 6.000 considérés comme un chiffre minimal. L'enseignement technique ne se développe pas comme il le devrait. Quant aux sections d'éducation professionnelle, elles devraient être supprimées.

Ensuite, M. Chauvin a analysé les crédits consacrés à l'enseignement supérieur. La loi d'orientation votée récemment impliquait que l'on soit décidé à accorder des crédits importants pour le recrutement des enseignants. Le budget qui est proposé à l'examen du Sénat répond à cet impératif, si l'on tient compte en particulier des 1.400 créations d'emplois obtenues par le deuxième collectif.

Sur les crédits du chapitre 31-11, 7.085 emplois sont créés et 256 supprimés, ce qui donne une augmentation de 6.029. Compte tenu de ces créations d'emplois, notamment dans les I. U. T., le rapporteur a proposé à la commission de donner un avis favorable au budget de l'Education nationale.

Mme Lagatu a attiré l'attention de la commission sur le problème de l'accès à l'enseignement supérieur. Une véritable démocratisation n'est pas assurée ; des allocations d'études devraient être accordées sur critères sociaux.

M. de Bagneux a insisté sur le caractère actuellement secret des barèmes concernant les bourses, en rappelant que le ministre avait indiqué que des dispositions nouvelles devaient intervenir. Il a également souligné le mauvais fonctionnement du mécanisme actuel d'octroi des bourses et préconisé l'institution d'une commission cantonale analogue à celle qui pourvoit à la distribution des fonds d'assistance. Il s'est déclaré favorable à l'allocation d'études.

Le président Gros a rappelé que la commission de contrôle sur l'enseignement s'était également déclarée favorable au principe de l'allocation d'études, à condition que les modalités d'application soient liées à celles de l'orientation à l'entrée dans l'enseignement supérieur et au cours des études. Il a insisté pour qu'une publicité plus complète soit donnée aux émissions scolaires dont le contenu n'est jamais annoncé.

La commission a décidé à la majorité de donner un avis favorable à l'adoption du budget de l'Education nationale, le rapporteur devant mentionner les observations qui ont été faites en cours de discussion.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 20 novembre 1968. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, M. Marc Puzet a présenté son projet d'avis sur le budget de l'Agriculture pour 1969. Après avoir rappelé, dans une brève introduction, les données essentielles du problème agricole à la fin de 1968 (dégradation du revenu agricole, aggravation des charges qui pèsent sur les coûts de production, difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certains mécanismes du Marché commun agricole et du soutien des marchés et les facteurs qui conduisent, de divers côtés, à considérer comme nécessaire une adaptation de la politique agricole tant au plan national qu'au plan européen), le rapporteur a tout d'abord analysé l'évolution générale des dotations budgétaires. Pour l'essentiel, cette évolution se caractérise par la progression de 11 p. 100 des dépenses de fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, une nouvelle et forte progression des dépenses d'aides sociales et d'intervention sur les marchés, la stagnation des programmes d'investissements.

Au titre des dépenses ordinaires, les mesures nouvelles intéressant le budget de fonctionnement du ministère concernent principalement :

- le renforcement des effectifs de certains services et établissements de l'Administration centrale et des Directions départementales (enseignement et formation professionnelle, recherche, inspection sanitaire vétérinaire, services des eaux et forêts, contrôle de la qualité...);
- la poursuite de la politique de développement de l'élevage, qui se traduit notamment par un accroissement des interventions en matière de sélection animale;
- le développement de l'action éducative et sociale au titre des interventions publiques : indemnité viagère de départ, bourses de l'enseignement agricole public et privé, subventions au B. A. P. S. A.

Au titre des dépenses d'équipement, qui se caractérisent par la progression de 12 p. 100 de crédits de paiement et par la stagnation des autorisations de programme, les quelques mesures nouvelles intéressent l'hydraulique agricole, l'équipement des forêts, le stockage et la transformation des produits agricoles et alimentaires, les grands aménagements régionaux. Par contre, on observe une sensible réduction des dotations pour le remembrement, les bâtiments d'élevage, l'équipement des établissements d'enseignement et une stagnation pour les services publics ruraux.

Quant aux dépenses d'intervention sur les marchés (F. O. R. M. A., céréales, sucre, oléagineux) rattachées au budget des Charges communes, elles progressent de 4.979 millions de francs dans le budget définitif de 1968 à 6.001 millions de francs pour 1969 et représentent 40 p. 100 de l'ensemble des crédits intéressant l'agriculture.

S'agissant de la régionalisation des crédits, le rapporteur a montré que, mis à part des crédits affectés aux zones de rénovation rurale, les documents budgétaires ne permettaient pas d'apprécier la politique de régionalisation envisagée pour 1969.

Résumant les principales observations auxquelles le conduisait l'analyse de ce budget, M. Pauzet a notamment souligné :

- la nécessité de mener une politique plus large de recrutement des effectifs d'élèves, notamment dans l'enseignement supérieur vétérinaire ;
- l'absence de participation de l'Etat au financement des actions de développement agricole qui devraient être désormais plus résolument orientées sur les aspects économiques et commerciaux de l'organisation et de l'expansion des marchés que sur les aspects techniques de la production ;
- la régression constante du rythme du remembrement et l'apparition d'une nouvelle conception peu exprimée jusqu'ici qui tend à donner la priorité aux opérations groupées, conçues dans l'optique d'une restructuration des exploitations ;
- l'échec des actions du Fonds d'action sociale et d'amélioration des structures agricoles (F. A. S. A. S. A.) autres que l'indemnité viagère de départ et la nécessité d'apporter à la réglementation en vigueur les modifications qui paraîtraient s'imposer ;

- le freinage des dotations budgétaires concernant les adductions d'eau du fait notamment de l'inclusion des travaux d'assainissement dans le même chapitre budgétaire ;
- l'importance qui s'attache aux programmes d'équipement et à l'amélioration des structures de l'appareil de transformation des industries agricoles et alimentaires et l'insuffisance des dotations budgétaires qui ne permettent pas de subvenir en temps voulu aux demandes en forte progression des intéressés.

En conclusion, le rapporteur a tout d'abord mis l'accent sur le fait que l'effort financier croissant de l'Etat ne parvenait pas à éviter la régression du revenu agricole et sur le danger que présentait la part relative croissante des dépenses sociales et de soutien des marchés dans le budget de l'agriculture au détriment des dépenses d'investissements à effets plus dynamiques.

Il a montré la nécessité de diriger davantage les actions de la politique agricole vers une orientation plus rationnelle de la production en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs, vers une meilleure organisation des marchés intérieurs et de la commercialisation et vers une recherche plus agressive de débouchés extérieurs.

Il a enfin montré l'incompatibilité existant dans la perspective d'une amélioration des revenus agricoles entre la croissance très sensible des coûts de production et la politique de stabilité des prix agricoles amorcée par le Gouvernement pour 1969 dans le rapport économique et financier.

Une large discussion s'est ensuite instaurée :

— M. Vade pied a signalé qu'en ce qui concerne les équipements collectifs, et notamment l'adduction d'eau, la légère augmentation des dotations serait, en fait, annulée par la progression des prix des travaux ;

— M. Hector Dubois a montré que la politique de concentration des abattoirs impliquait la création de dépôts et de salles réfrigérées dans les centres de consommation. Il a également mis l'accent sur la nécessité d'une meilleure adaptation de la production aux besoins du marché intérieur et aux débouchés extérieurs ;

— M. Restat a rappelé que, jusqu'ici, l'accent avait été mis beaucoup plus sur le développement de la production que sur l'organisation des marchés et la commercialisation. Au sujet de la crise du marché des fruits, il a regretté l'absence d'un

cadastre arboricole et a montré la nécessité d'orienter les plantations en fonction des variétés correspondant aux besoins. A propos du régime d'indemnisation des calamités agricoles, il s'est prononcé pour une revision de la législation en vigueur qui s'est révélée trop complexe et inefficace ;

— M. Durieux, appuyé par M. Brégégère, a mis l'accent sur la faillite de la politique d'orientation de la production et a mis ses collègues en garde contre les tentances à opposer les régions agricoles « réputée riches » aux régions pauvres. Il estime que si un meilleur équilibre doit être recherché entre les différents types d'exploitations, c'est par la voie de la fiscalité qu'il doit l'être ;

— M. Kauffmann a souligné les inconvénients graves de la stagnation des crédits d'investissements et a mis l'accent sur l'importance qui s'attache à l'implantation de réseaux de commercialisation sur les marchés étrangers et à une prospection plus dynamique de ces marchés ;

— M. Blondelle a mis ses collègues en garde contre la campagne qui se développe dans le pays quant au poids des charges que représente l'agriculture pour la collectivité et il a montré le manque d'objectivité qui accompagnait le plus souvent de tels bilans. S'agissant des excédents agricoles dans le cadre du Marché commun, il a précisé qu'en fait de tels excédents ne concernaient vraiment que les produits laitiers et le sucre. A cet égard, les mesures d'adaptation de la politique agricole commune devraient tendre, d'une part, à une réelle protection vis-à-vis des matières grasses végétales importées des pays tiers et, d'autre part, à organiser un véritable soutien des productions déficitaires en vue d'assurer un meilleur équilibre des marchés.

Après que le rapporteur eût répondu à ces différentes interventions, la commission a adopté ses conclusions favorables.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. André Bettencourt, Ministre de l'industrie, qu'accompagnaient, notamment, M. Ginocchio, son Directeur de cabinet, et M. Couture, Secrétaire général de l'Energie, sur les principaux problèmes de l'industrie française.

Le ministre, après s'être félicité de l'accueil qu'il a toujours reçu au Sénat, a tout d'abord donné quelques indications sur l'action menée par le Gouvernement en matière de concentration et de fusion d'entreprises, au cours de l'année 1968.

« Les concentrations et les fusions d'entreprises ne sont pas pour moi — a déclaré M. Bettencourt — une religion absolue ; si elle sont nécessaires — au plan français — dans certains secteurs-clés (où elles préservent le capital national), elles doivent être opérées parfois à l'échelon de l'Europe des Six et, même, elles peuvent donner lieu à des regroupements intercontinentaux. Cette doctrine, empreinte de souplesse, est dictée par le seul souci d'atteindre des conditions optimales de production. »

Le poids budgétaire des Charbonnages de France est, certes, excessif — a reconnu le ministre — mais il faut se rappeler ce qui a déjà été fait dans le passé pour ramener cette entreprise nationale à de plus justes proportions, tout en ne perdant pas de vue les conséquences sociales et régionales de cette action ; les mineurs français eux-mêmes sont informés de la situation présente et ils demandent que les emplois supprimés à la mine soient remplacés par d'autres, ce qui est également le désir des régions.

Le charbon des Etats-Unis arrive en Europe à un prix de vente moins élevé que le prix de revient du charbon français : il faut donc s'orienter progressivement vers des techniques nouvelles et, en particulier, vers la production nucléaire ; quant au budget du Ministère de l'industrie, il est essentiellement un budget d'intervention et il faudrait qu'il devienne un budget d'action.

Faut-il créer un organisme permanent d'intervention de l'Etat permettant de mener une politique plus cohérente dans le domaine industriel ? Cette formule n'aboutirait, selon le ministre, qu'à créer un organisme d'intervention supplémentaire dans notre pays qui en compte déjà trop. Or, à l'heure actuelle, dans d'autres pays, on souhaite une moindre emprise de l'Etat et, contrairement à une opinion répandue, la Suède est beaucoup moins « socialisée » que nous, que ce soit sur le plan industriel ou financier.

En Italie, où l'on parle de l'I. R. I., on est en face d'un ensemble considérable d'affaires nationalisées qui ont surtout mis leurs capitaux à la disposition de secteurs marginaux. La solution italienne, a déclaré le ministre, est à écarter pour la France, tout au moins dans l'immédiat ; quant à la solution anglaise, elle concerne des secteurs en voie de développement que le Gouvernement veut encourager grâce à un fonds (primitivement de 150 millions de livres) mis à leur disposition. En France, malheureusement, ce sont les domaines en voie de

régression qui demandent à être assistés. C'est ainsi qu'un réseau fort important de zones industrielles a été créé à travers tout le pays sans qu'on ait toujours les moyens financiers d'y faire face dans l'immédiat. Le ministre n'est donc pas hostile au principe de la création de cet organisme mais il est, à son égard, fort réservé.

La France devrait parier davantage sur son industrie, mais il existe depuis longtemps, dans notre pays, une tendance qui n'est pas favorable à l'industrie, celle-ci étant entachée, au départ, d'une tare presque mythique. C'est ainsi que cette tendance se retrouve au sein de l'Université, à la différence des Etats-Unis, où beaucoup de professeurs sont les conseillers des entreprises. La très grande industrie, lorsqu'elle se modernise, est généralement réductrice d'emplois, ce qui est un grave sujet d'inquiétude ; mais leur « entourage » est généralement créateur d'emplois tertiaires. Quant à l'artisanat, auquel croit fortement le ministre, il faut le favoriser, car c'est un facteur de développement économique par l'appel à la consommation et la création d'emplois qu'il favorise également.

Il est regrettable que l'or français soit stérile, alors qu'il pourrait représenter une masse de manœuvre considérable pour l'économie du pays et, notamment, en faveur de son industrie ; c'est un climat qui n'est pas nouveau et qu'il faudrait absolument changer.

Abordant la situation actuelle de l'industrie automobile, M. André Bettencourt a indiqué que la formule de coopération choisie en définitive entre Fiat et Citroën lui paraissait viable. Pourquoi ne pas faire une auto « France » ? Parce que ce serait ouvrir plus largement notre marché à la concurrence étrangère. A propos de l'accord Peugeot-Renault, accord qui a permis notamment la construction d'une usine de pièces automobiles, le ministre a tenu à souligner l'importance d'une telle association qu'il a qualifiée de profitable et intelligente.

Fournissant à la commission une série de précisions chiffrées, le ministre a montré que, en ce qui concerne le prix de l'électricité en France, il est généralement plus élevé pour les gros utilisateurs mais, pour l'ensemble du pays, moins cher qu'à l'étranger.

Des raisons d'intérêt général peuvent amener l'implantation de complexes sidérurgiques au Havre et à Marseille : la région Rhône - Alpes - Méditerranée, d'une part, doit devenir une région attractive où seront favorisées de grosses implantations, ayant d'ailleurs pour conséquence un accroissement de la main-

d'œuvre ; Le Havre, d'autre part, admirablement placé au bord de mer, a une vocation éminemment industrielle, mais le Gouvernement n'a pas encore pris de décision en ce qui concerne la création d'un port en eau profonde, ce que souhaitent pourtant nos voisins belges, et qui donnerait à ce port une vocation internationale ; quant à Brest, il pourra recevoir des « tankers » de 200.000 tonnes.

Un certain nombre de questions ont été posées ensuite au ministre :

— par M. Jager, sur la reconversion des Charbonnages, en regrettant que, par suite de cette reconversion, 14 p. 100 seulement des crédits restent à la disposition du ministère pour des actions d'intervention (notamment en faveur de l'artisanat) et sur la création d'un organisme permanent de l'Etat, en souhaitant que l'industrie française soit dotée d'un « moteur » à la fois puissant et souple ;

— par M. Léon David, sur le déficit et les prix des Charbonnages de France (en opérant des comparaisons avec la rentabilité de l'énergie nucléaire), la reconversion du personnel minier et les charges fiscales écrasant l'artisanat et la petite entreprise ;

— par M. Sambron, sur la réévaluation des bilans des entreprises (qui, n'ayant pas été faite depuis dix ans, gêne la bonne marche de celles-ci), sur les aides de l'Etat à l'industrie française (en opérant des comparaisons avec l'Italie), sur l'artisanat (qui doit être beaucoup plus aidé qu'il ne l'est actuellement) et sur la construction de ports en eau profonde ;

— par M. Delagnes, sur l'installation d'un complexe métallurgique dans le golfe de Fos.

Dans ses réponses, le ministre a notamment déclaré :

— qu'il n'était pas certain que le Gouvernement ait eu, au plan national, intérêt à empêcher l'accord Fiat-Citroën ;

— que la subvention aux Charbonnages de France absorbait 86 p. 100 des crédits de son ministère ;

— que le charbon polonais, arrivé en France, coûtait, à qualité égale, 40 p. 100 moins cher que le charbon lorrain ;

— que la réévaluation des bilans est un problème qui reste ouvert ;

— enfin, que l'appontement qui sera construit à Brest pour les pétroliers de 200 à 220.000 tonnes servira à alimenter une raffinerie locale.

Jeudi 21 novembre 1968. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Poursuivant son examen du projet de loi de finances pour 1969, la commission a tout d'abord entendu le rapport pour avis de M. Barroux sur l'*Aménagement du Territoire*.

Après avoir rappelé brièvement les grands objectifs de l'aménagement du territoire, le rapporteur a examiné les quatre éléments fondamentaux de cette politique : les actions d'investissements menées par le Fonds d'intervention pour l'Aménagement du Territoire et l'Action régionale (F. I. A. T.), les actions spécifiques poursuivies au niveau régional, les actions d'ensemble menées dans le cadre des grandes opérations régionales et le problème de l'avenir de l'aménagement du territoire dans le cadre de la réforme régionale.

A propos du F. I. A. T., M. Barroux a rappelé que les crédits pour 1968 avaient été de 219 millions de francs et que, pour 1969, ils sont fixés à 224 millions. Sur le montant total des dotations du Fonds, il convient de noter que quatre régions : Nord, Midi-Pyrénées, Bretagne, Rhône-Alpes, ont obtenu à elles seules près de la moitié des crédits régionalisés.

Dans l'analyse des actions spécifiques de la politique d'expansion régionale, le rapporteur a étudié tout d'abord les aspects agricoles de cette politique et a souhaité le développement des zones de rénovation rurale et celui des parcs naturels régionaux.

La politique de développement industriel a fait l'objet, en second lieu, des observations de M. Barroux : examinant les résultats de la décentralisation industrielle, il a fait remarquer à la commission que les principales opérations réalisées avaient bénéficié aux régions voisines de la région parisienne.

En ce qui concerne les nouveaux investissements industriels, il convient de constater qu'une profonde évolution a affecté les points de localisation de ces investissements depuis 1954. La région de l'Ouest, qui ne comptait que 22 p. 100 en 1954 du volume total des permis de construire industriels, en comptait 39 p. 100 en 1966. La région parisienne est passée, dans le même temps, de 33 p. 100 à 8 p. 100, alors que la région de l'Est a encore développé son importance (de 45 p. 100 à 53 p. 100).

A propos des actions techniques menées dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, le rapporteur a présenté diverses observations concernant la mise en œuvre de l'aérotrain dont il a souligné les limites d'utilisation.

La troisième partie du rapport de M. Barroux a été consacrée aux grands aménagements régionaux : à ce propos, il a fait le point des travaux entrepris sur le littoral Languedoc-Roussillon, sur le littoral d'Aquitaine, dans la zone du golfe de Fos et en Corse.

Enfin, le rapporteur a terminé son exposé par diverses remarques concernant la réforme régionale en cours d'élaboration. Il est incontestable, en effet, que les projets de réforme touchant aux compétences régionales ne peuvent que renforcer la vocation de la région à être un agent de la planification et de l'aménagement du territoire.

A l'issue d'un échange de vues entre MM. Restat, Golvan, Coutrot, David, Brun et le rapporteur, la commission a donné un avis favorable à l'adoption du budget de l'Aménagement du Territoire.

La commission a entendu ensuite M. Boulin, Ministre de l'Agriculture, sur les problèmes de la politique agricole au plan national et européen, ainsi que sur le budget de son département ministériel pour 1969. S'attachant tout d'abord à analyser les raisons qui impliquaient de nouvelles orientations et adaptations de la politique agricole, sans que pour autant soient remis en cause les principes fondamentaux de cette politique, le ministre a montré les contradictions résultant du système actuel : forte progression des charges publiques au titre notamment du soutien des marchés et des dépenses sociales sans que le revenu agricole progresse pour autant.

Recherchant les moyens de sortir de ces contradictions, M. Boulin a insisté sur le fait qu'il serait illusoire, après les hausses substantielles des prix agricoles français résultant de leur alignement sur les prix communs européens relativement élevés, de compter sur de nouvelles augmentations de ces prix pour améliorer le revenu agricole. Les conséquences que l'on est amené à tirer de cette analyse conduisent à faire une distinction entre l'économique et le social ; les entreprises compétitives du premier secteur ou celles susceptibles de le devenir, tout en bénéficiant d'aides d'accompagnement pour leur permettre d'affronter une économie concurrentielle de marché, seraient justiciables d'un régime de droit commun. Les exploitations de la seconde catégorie relèvent de mesures à caractère social, destinées à hâter la diminution de la population agricole active, à commencer par les exploitants âgés.

C'est sur ces dernières mesures que porte spécialement le projet de loi qui sera prochainement soumis à l'examen du Parlement. Les mécanismes de l'indemnité viagère de départ

seront simplifiés et régionalisés en même temps que sera majoré le montant de cette indemnité qui sera accordée plus largement aux exploitants à partir de l'âge de soixante ans au lieu de soixante-cinq ans à condition qu'ils acceptent de céder leurs terres. Un régime spécial s'appliquera aux zones de rénovation rurale. Des bourses d'enseignement seront attribuées aux fils de petits exploitants et ouvriront l'accès, soit à l'enseignement général, soit à l'enseignement agricole; elles seront majorées de 25 p. 100 au-delà de la période de scolarité obligatoire. Parallèlement seront levées les barrières qui freinent présentement l'accès aux centres de formation professionnelle. Enfin, des mesures sont envisagées en vue :

- d'assouplir la réglementation des cumuls ;
- de réanimer le milieu rural par la création d'emplois ;
- d'inciter à l'abandon de la production laitière ;
- de distribuer des bons d'achat à bas prix de produits alimentaires excédentaires en faveur des consommateurs aux revenus modestes.

Pour assurer le financement de ces mesures, la création d'un fonds d'action sociale et de rénovation rurale est prévue sous forme d'amendement à la loi de finances. Le fonds est alimenté à la fois par des taxes perçues sur les céréales (blé, orge) et les graines oléagineuses et par une dotation budgétaire.

Le ministre a enfin précisé que ces textes ne constituaient qu'une première tranche des mesures envisagées par le Gouvernement et que d'autres réformes sont à l'étude concernant :

- le régime des prêts du Crédit agricole dont l'octroi devrait être lié au respect de certaines conditions par les emprunteurs ;
- l'institution d'un régime de baux à long terme ;
- l'orientation des productions et l'organisation des marchés.

S'agissant du Mémoire Mansholt et des problèmes d'adaptation de la politique agricole commune, M. Boulin a précisé que la délégation française était fermement attachée à trois principes essentiels : respect de la préférence européenne et de la solidarité financière communautaire, action concertée d'harmonisation des mesures prises ou envisagées au plan français et au plan européen.

Répondant enfin aux questions évoquées par MM. Pautet, Blondelle, Durieux, Hector Dubois et Bajoux, le ministre a notamment reconnu la nécessité de diversifier l'enseignement agricole de façon qu'il permette aux jeunes ruraux de s'orienter vers des activités autres qu'agricoles et il a précisé à M. Blondelle que les cotisations de solidarité professionnelle à la

charge des producteurs, instituées pour alimenter le Fonds d'action rurale, constituaient un mécanisme de financement provisoire qui devra cesser le 1^{er} janvier 1970 avec la mise en œuvre du régime de financement communautaire.

Vendredi 22 novembre 1968. — *Présidence de M. Restat, vice-président.* — Sur le rapport de M. Marc Pautet, la commission a procédé à l'examen pour avis des *articles 23 bis (nouveau), 28 bis (nouveau)* et 32 du projet de loi de finances pour 1969.

Après avoir rappelé que ces nouvelles dispositions avaient été adoptées par l'Assemblée Nationale à la suite du dépôt d'une série d'amendements par le Gouvernement, M. Pautet a brièvement rappelé l'objet de ces textes sur lesquels le ministre de l'agriculture s'était expliqué la veille devant la commission : création d'un fonds d'action rurale financé à concurrence de moitié, soit 81 millions de francs, par des cotisations de solidarité à percevoir sur certaines catégories de producteurs et, pour l'autre moitié, par une dotation budgétaire.

Sur *l'article 23 bis (nouveau)* qui modifie le régime de la taxe sur les betteraves perçue au profit du B. A. P. S. A., la commission a émis un avis favorable à l'adoption.

Sur *l'article 28 bis (nouveau)* instituant des cotisations de solidarité à la charge des producteurs de blé, d'orge et d'oléagineux, la commission s'est prononcée pour l'adoption du texte initial du Gouvernement impliquant la disjonction du sous-amendement adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à exonérer des cotisations les producteurs livrant moins de 200 quintaux.

AFFAIRES ETRANGERES DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 20 novembre 1968. — *Présidence de M. André Monteil, président.* — Au cours d'une première séance, M. Boin a exposé son projet de rapport pour avis sur la section « Marine » du budget militaire pour 1969. Il a indiqué que cette section figurait au titre III, pour 2.166.276.922 F et au titre V, pour 2.188.312.000 F d'autorisations de programme et 2.410.340.000 F de crédits de paiement. L'augmentation de ces crédits par rapport au budget de 1968 n'est qu'apparente, en raison des hausses de salaires et de prix consécutives aux événements de mai et juin 1968. Le rapporteur a insisté plus particulièrement, dans cette optique, sur les compressions ou réductions que devra subir la Marine au cours du prochain exercice budgétaire : elles porteront notamment sur les grands et petits carénages, comme

sur les crédits de combustibles, ce qui risque de se répercuter défavorablement sur l'entraînement des équipages. De même, le programme de l'engin « Mandragore » a dû être arrêté, celui de la construction du sous-marin de chasse « Rubis » a été suspendu; le programme de construction de corvettes est profondément modifié; enfin, celui du transport de munitions « Achéron » est également interrompu. Pour ce qui est des personnels, la situation n'est pas excellente, dans la mesure en particulier où la médiocrité de la condition militaire n'améliore pas le recrutement des diverses catégories.

Dans l'avenir, il serait nécessaire que l'effort financier consacré à la marine fût augmenté pour lui permettre d'assurer entièrement son double rôle, dans la dissuasion nucléaire stratégique d'abord, et dans l'action extérieure en second lieu.

A la suite d'un échange de vues auquel ont pris part le président et MM. Bayrou, Louis Martin, Lhospied, Giraud et Guyot, la commission a adopté les conclusions de M. Boin, tendant à donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la section « Marine ».

M. Bayrou a informé la commission qu'à l'issue du débat sur le budget militaire il renoncerait, pour des raisons personnelles, à rapporter le budget de la « section commune ».

Au cours d'une seconde séance tenue l'après-midi, la commission a entendu M. Michel Debré, Ministre des Affaires étrangères, sur la situation internationale.

M. Monteil a tenu tout d'abord à remercier le ministre pour la collaboration confiante qu'il a bien voulu instituer entre lui-même, ses services et la commission, et que le président a déjà eu personnellement l'occasion d'apprécier.

L'exposé de M. Debré a porté sur trois problèmes essentiels de l'activité internationale: l'attitude occidentale à l'égard de la politique soviétique, l'avenir du Marché commun, les conflits actuels (Viet-Nam, Proche-Orient, Biafra). Sur le premier point, le ministre a procédé à une analyse de la politique soviétique, dont l'objectif paraît être le maintien du statu quo, aussi bien à l'intérieur du monde communiste que dans ses rapports avec le monde occidental et vis-à-vis du problème allemand. Dans cette optique, la position française consiste, tout en rappelant que l'intervention en Tchécoslovaquie était contraire au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, à souligner que l'intérêt de l'Europe et du monde est de poursuivre la politique de détente, seule possibilité d'éviter le

retour à la guerre froide. Cette politique de détente suppose parallèlement le maintien de la sécurité qui repose d'abord sur l'effort national — et la France entend demeurer une puissance nucléaire — et, dans les conditions rappelées dans le communiqué du Conseil Atlantique, sur notre participation à l'Alliance Atlantique.

M. Debré, traitant les problèmes concernant le Marché commun, a rappelé les conditions qui, depuis dix ans, ont permis à notre effort pour faire face à la concurrence d'être supportable : un tarif extérieur commun relativement protecteur, une politique commune, notamment dans le domaine agricole, une politique d'harmonisation, en particulier fiscale. Un élargissement de la Communauté risquerait de remettre en cause ces conditions. Pour éviter de telles conséquences, notre Gouvernement a pris des initiatives, notamment lors de la réunion de Bruxelles les 4 et 5 novembre, dans deux domaines : proposer des arrangements commerciaux aux Etats tiers, préconiser l'adoption de mesures tendant au développement interne de la Communauté.

Répondant à des questions qui lui furent posées, notamment par MM. Giraud, Boin, Motais de Narbonne, Carcassonne et Périquier, le Ministre des Affaires étrangères a été amené à faire le point de la situation au Moyen-Orient et a précisé qu'aucun changement n'était intervenu dans la position française concernant les livraisons d'armes.

AFFAIRES SOCIALES

Mardi 19 novembre 1968. — *Présidence de M. Lucien Grand, président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport pour avis de M. Messaud sur le budget des Affaires sociales (Santé publique). — M. Messaud a tout d'abord donné des indications sur les grandes masses du budget des Affaires sociales dans son ensemble, puis des crédits de la Santé publique, en les comparant aux crédits de 1968 pour les mêmes dépenses. Cette étude lui a permis de mettre en évidence le ralentissement qui affecte la croissance des taux de majoration d'une année à l'autre. Il a ensuite traité un certain nombre de problèmes spécifiques :

- le mode de calcul des prix de journée hospitaliers ;
- la simplification des normes de constructions hospitalières ;
- le statut des centres régionaux anticancéreux ;

— les urgences médico-chirurgicales et la nécessité de prévoir des terrains d'atterrissage pour hélicoptères dans les centres hospitaliers ;

— la présence, qui doit être généralisée, de techniciens dans les équipes chirurgicales ;

— la multiplication des centres de dialyse ;

— la carte hospitalière ;

— le rôle des hôpitaux ruraux et le développement de leur utilisation comme maisons de retraite types ;

— la réforme des études médicales ;

— la recherche médicale et sa participation primordiale à la lutte contre certains des principaux fléaux sociaux ;

— le fonctionnement des services de santé scolaire ;

— l'inadaptation des personnes handicapées ;

— les pollutions atmosphériques ;

— les personnels du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

Après cet exposé, M. Messaud a présenté quelques observations d'ordre général :

— sur le retard dans l'exécution du V^e Plan et le problème du taux des subventions d'investissement accordées par l'Etat ;

— sur la nécessité d'accélérer les procédures administratives intéressant le ministère et de ne point abuser du recours, trop souvent dilatoire, à des commissions d'étude.

M. Lemarié a manifesté le désir que soit traité par le rapporteur le problème de l'alcoolisme.

M. Henriet a demandé que la commission se montre ferme sur la nécessité de maintenir la qualité de l'enseignement médical ; il a également donné quelques précisions :

— sur le problème des urgences médico-chirurgicales, insistant sur les besoins, non seulement en matière de transport, mais surtout en matière d'hospitalisation ;

— sur la prévention de l'inadaptation psycho-sensorielle de l'enfance qui serait amplement facilitée par les recherches d'un Institut du Cerveau dont il souhaite la création ;

— sur l'accroissement nécessaire de la lutte contre la tuberculose qui libérerait de nombreux lits d'hospitalisation.

M. Blanchet a insisté pour que le contrôle médical scolaire soit étendu à l'état dentaire des enfants, avec le concours des membres de la profession dentaire, dès lors qu'elle serait convenablement indemnisée.

Mme Cardot a évoqué l'opportunité d'instituer des mesures de traitement des enfants asthmatiques et d'unifier les tarifs des ambulances.

M. Loste a posé une question sur l'incidence possible des perspectives d'économies budgétaires annoncées le 18 novembre par le Premier ministre.

M. Cathala a indiqué les exigences minimales de confort et d'équipement qu'il envisage pour la transformation des hôpitaux ruraux en maisons de retraite.

Le rapport pour avis de M. Messaud a été adopté à l'unanimité.

M. Barbier a ensuite donné connaissance de son rapport pour avis sur la partie Travail, Emploi, Sécurité sociale, du budget des Affaires sociales.

Traitant des problèmes de l'emploi, il a rappelé que les demandes non satisfaites s'élevaient actuellement à 260.000, ce qui correspondrait à un total de chômeurs de l'ordre de 600.000; à ce propos, il a dénoncé l'insuffisance notoire des instruments statistiques qui ne permettent pas d'apprécier en temps utile les éléments de l'évolution du marché du travail, en particulier celui intéressant les jeunes.

Le rapporteur a souligné que l'apparente décroissance des entrées officielles de travailleurs étrangers en France masquait, en fait, un échec des procédures de contrôle puisque l'activité de l'O. N. I. consiste surtout en régularisations *a posteriori* des entrées clandestines.

Après avoir fait des réserves sur les conditions du nouvel accord franco-algérien sur la main-d'œuvre qui aboutira à tripler les entrées officielles de travailleurs, il a néanmoins fait observer que les travailleurs étrangers occupaient le plus souvent des emplois délaissés par la main-d'œuvre française. La prohibition de l'apport de main-d'œuvre étrangère ne résoudrait pas, à son avis, le problème de l'emploi pour lequel une solution partielle plus logique, mais fort difficile à appliquer en raison de ses incidences financières, devrait être recherchée dans le sens d'un abaissement de l'âge de la retraite.

Le rapporteur s'est ensuite attaché à dégager le sens des mesures nouvelles proposées par le Gouvernement, tant en matière de placement par les soins de l'Agence nationale de l'emploi, que pour la formation professionnelle des adultes, le perfectionnement professionnel ou la préformation des jeunes dépourvus d'emploi. Il a conclu en indiquant que le vrai remède en matière d'emploi ne se situe plus au niveau du

Ministre des Affaires sociales dont l'action se limite à des palliatifs mais au niveau du Gouvernement à qui incombe l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre une politique de création de nouveaux emplois.

M. Barbier a alors abordé les problèmes posés par la Sécurité sociale ; il a indiqué que, malgré les mesures d'équilibre financier prises par ordonnance en 1967, les prévisions actuelles admettent, pour le régime général, un déficit de 300 millions pour 1968, chiffre qui atteindra sans doute 1 milliard en 1969. Il s'est de nouveau attaché à montrer le caractère factice de ce déficit dû à des dépenses imputées à tort à la Sécurité sociale pour des actions qui incombent normalement à l'Etat (en particulier, déficit comptable du régime des salariés agricoles, financement des investissements sanitaires et sociaux, paiement des allocations du Fonds de solidarité).

Selon le rapporteur pour avis, la croissance des dépenses d'assurance maladie est inévitable et liée à l'évolution souhaitable des techniques médicales plus modernes, donc plus coûteuses et au désir légitime des assurés de se mieux soigner. Des économies peuvent être trouvées, notamment dans le plus strict contrôle des prescriptions d'arrêts de travail, le conditionnement et la publicité des produits pharmaceutiques et également par la réduction de la T. V. A. frappant les médicaments, cette taxation au taux majoré alourdissant les charges de la sécurité dans le même temps où elle procure à l'Etat des recettes considérables.

M. Barbier a terminé cette seconde partie de son exposé en soulignant que le problème de la Sécurité sociale était celui des recettes qui ne peuvent continuer à être assises sur les seuls salaires ; il faut faire appel, comme dans tous les pays du Marché commun, à des recettes fiscales.

M. Viron a fait observer que les crédits du Ministère des Affaires sociales n'avaient été majorés de 40 p. 100 en deux ans qu'en raison de l'évolution défavorable du marché de l'emploi et que la situation actuelle aurait été infiniment plus grave si la prolongation de deux ans de la scolarité n'avait été décidée en 1967. Il a réclamé l'interdiction du cumul d'un salaire et d'une retraite élevée, la nationalisation de l'industrie pharmaceutique et une revalorisation importante du niveau des prestations familiales.

M. Henriet a demandé au rapporteur pour avis d'insister sur les conséquences regrettables de l'accord franco-algérien sur la main-d'œuvre et la nécessité d'abaisser l'âge de la retraite des salariées mères de famille.

Les conclusions de M. Barbier tendant à laisser le Sénat juge de l'opportunité d'adopter les crédits du Ministère des Affaires sociales ont été adoptées.

Enfin, la commission a adopté, sur proposition de Mme Cardot, un amendement à l'article 62 du projet de loi de finances ayant pour objet la suppression générale et sans limite de date des forclusions encourues par les anciens combattants de 1939-1945 empêchés de faire reconnaître leurs titres.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 19 novembre 1968. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Dulin, vice-président.* — Au cours d'une première séance, la commission a procédé à l'audition de M. Robert Boulin, Ministre de l'Agriculture, sur le budget de son département ministériel.

Le ministre a indiqué que, en l'état actuel des choses et malgré la situation financière présente, ce budget se présentera au Sénat sous la forme soumise initialement à l'Assemblée Nationale, sous réserve de trois amendements à la première partie de la loi de finances, présentés en seconde délibération.

Le ministre a tout d'abord situé le budget dans un cadre général : le problème agricole ne peut être traité sur le seul plan national. Au mois de janvier prochain, les ministres de l'Agriculture de l'Europe des Six se réuniront pour prendre des mesures qui ne seront qu'à longue échéance et prendront effet à partir de 1970. D'où la nécessité d'effectuer des réalisations immédiates pour l'année 1969. Le ministre a rappelé que l'Europe était, sauf dans quelques secteurs, largement excédentaire, notamment en blé et en orge. Sur le plan français, les orientations ne sont pas simples. Le revenu des agriculteurs baisse, alors que la production augmente ; la politique du ministre est de distinguer l'économique du social : à partir du moment où une exploitation ne permet pas de répondre aux conditions économiques, il faut faire intervenir des considérations sociales. Une aide de l'Etat par la création d'un fonds d'action sociale et de rénovation rurale amènera une incitation à la libération des terres. Le budget pourra ainsi être concentré sur des actions plus positives.

Une des clés du problème consiste dans l'organisation des marchés, une étude en accord avec la profession devant faire l'objet de propositions au printemps prochain.

Le budget de 1969 s'insère dans ce mécanisme : il s'élève à 4 milliards 116 millions. Il faut ajouter à ce chiffre 7 milliards 190 millions pour le B. A. P. S. A. et plus de 7 milliards consacrés au sucre et aux oléagineux, soit un ensemble de plus de 18 milliards pour l'agriculture.

Le budget propose des créations d'emploi, notamment dans le domaine de l'enseignement. Dans les dépenses en capital, les autorisations de programme sont en diminution, à la suite de transferts. Un effort est fait pour les aménagements de villages, les S. A. F. E. R. et l'hydraulique. En revanche, les crédits pour le remembrement ont été diminués, ainsi que pour les bâtiments d'élevage.

Dans les actions sociales, un effort est fait pour l'I. V. D. (indemnité viagère de départ). Les charges du B. A. P. S. A. augmentent de 13 %.

Le ministre a ensuite répondu aux questions posées et aux observations formulées.

M. Driant, rapporteur spécial, a fait part de sa satisfaction à la suite de l'audition du ministre, dont les efforts correspondent aux suggestions formulées depuis de longues années au Sénat. Le rapporteur spécial a mis l'accent sur le problème de l'enseignement et sur le problème social ; dans le cadre professionnel et interprofessionnel, il y a une politique à mener en amont et en aval de la production. C'est dans ce cadre d'ensemble que se situe l'examen du budget.

M. de Montalembert a évoqué les problèmes de structure des exploitations agricoles et celui des bâtiments ruraux.

M. Monory a souligné la nécessité des contacts entre les ministères de l'Agriculture et de l'Industrie, afin d'harmoniser le départ des agriculteurs et de préparer pour eux des structures d'accueil.

M. Kistler a évoqué les difficultés de la mise en œuvre de la politique sociale en agriculture.

M. Dulin a montré le lien étroit entre le budget de l'agriculture français et le problème agricole européen sur le plan des structures et sur le plan des productions.

M. Marcel Martin a souligné la situation difficile des industries agricoles, laminées entre le producteur et le consommateur, et recommandé une collaboration plus étroite avec l'industrie.

M. Houdet a indiqué sa satisfaction de voir la politique agricole axée sur les problèmes structurels. Il s'est félicité de la nomination des directeurs départementaux de l'agriculture, mais ceux-ci manquent de moyens en hommes et en matériel.

M. Armengaud a évoqué la liaison de la politique agricole européenne et les positions de la conférence de Yaoundé.

M. Descours Desacres a notamment souligné la nécessité de résoudre de façon humaine le problème agricole.

M. Monichon a traité de la protection sociale agricole.

M. Soudant, au titre de rapporteur pour avis de la Commission des Affaires sociales, a interrogé le ministre sur les implications sociales du B. A. P. S. A.

M. Raybaud a souhaité que l'assainissement soit, au point de vue de la présentation budgétaire, séparé des adductions d'eau. Il a par ailleurs regretté le Génie rural d'antan.

Au cours d'une seconde réunion tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'examen de l'applicabilité éventuelle de l'article 40 de la Constitution aux conclusions du rapport (n° 200, session 1967-1968) de la Commission des Affaires sociales sur les propositions de loi tendant à accorder la qualité de combattant aux militaires et anciens militaires ayant pris part aux combats en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Après un large débat auquel ont participé MM. de Montalembert, Houdet, Dulin, Marcel Martin, Pellenc et Alex Roubert, président, la commission a jugé que l'article 40 n'était pas applicable.

Elle a ensuite entendu la fin du rapport de M. Driant sur le budget du Ministère de l'Agriculture et le rapport de M. Dulin sur le budget du F. E. O. G. A.

M. Monichon a présenté les crédits du budget des prestations sociales agricoles. Le rapporteur a précisé que les recettes et dépenses étaient en augmentation de 15 %. La fraction de la taxe sur les salaires qui, en application de la loi du 6 janvier 1966, lui avait été affectée disparaît. En compensation s'accroît la subvention versée par le budget général.

La commission, sur proposition de ses rapporteurs, a adopté ces différents rapports.

La commission a ensuite entendu M. Bettencourt, Ministre de l'Industrie, qui a répondu à des questions posées par M. Armengaud, rapporteur spécial, touchant en premier lieu un certain nombre de créations d'emplois.

Sur le contrôle des établissements classés, le ministre a indiqué qu'il convenait d'organiser ce contrôle, non plus sur le plan départemental, mais sur le plan national, et de lui donner les moyens en personnel et en services susceptibles de renforcer son action.

Sur les créations de services de statistiques industrielles, l'exécution des enquêtes par le ministère implique le recrutement et la formation d'un personnel spécialisé, qui doit comprendre des agents formés aux disciplines statistiques et des experts avertis des particularités des industries.

Quant aux créations d'emplois à la Direction des Mines, le ministre les a justifiées par l'accroissement des tâches confiées aux corps des mines. Notamment les arrondissements minéralogiques apparaissent comme les interlocuteurs naturels des industriels ou leurs meilleurs intermédiaires auprès des directions du ministère et des autres administrations.

Enfin, sur le Service des instruments de mesure, les créations d'emploi sont destinées à renforcer les moyens de circonscriptions métrologiques, la vérification périodique n'étant assurée actuellement que dans la proportion de 27 %, et à mettre en route le contrôle des compteurs d'eau.

Passant aux questions d'ordre général, le ministre a souligné que la part des secteurs sous tutelle du Ministère de l'Industrie atteint 82 % de l'ensemble de la production industrielle.

La politique charbonnière est influencée par divers facteurs : d'un côté une réduction rapide des débouchés et une augmentation de la charge budgétaire résultant du déficit des bassins, de l'autre de difficiles problèmes de gestion des effectifs, pour tenter d'adapter la production nationale avec, comme corollaire, des problèmes régionaux liés à la réduction d'activité ou à la fermeture de certains centres.

Répondant à une question sur la machine-outil, le ministre a rappelé que l'industrie française, pour plus de la moitié de ses besoins en la matière, se fournit à l'étranger, en particulier en Allemagne. Cependant, notre industrie nationale peut s'enorgueillir de réels succès, tant sur le plan technique que sur celui de la production.

Quant à la chimie et à la clause de l'« American selling price », les dernières négociations internationales sur les tarifs douaniers et le commerce, dites négociations Kennedy, ont été largement dominées dans ce secteur par l'obstacle paritarifaire constitué par le système d'évaluation en douane pratiqué aux Etats-Unis, et que la Communauté européenne et la Grande-Bretagne désirent voir abolir.

Sur la réévaluation des bilans, l'entrée en vigueur de semblables dispositions serait certes de nature à restaurer les facultés d'autofinancement des entreprises, mais cette revision présente des inconvénients sérieux.

Après ces réponses au rapporteur spécial, le ministre a répondu à M. Dulin sur les implantations industrielles régionales, à M. Diligent sur les problèmes posés par les zones industrielles dans les régions frontalières, à M. Descours Desacres sur les redevances dues en matière de ramassage d'ordures ménagères, et à M. Bousch sur l'ensemble de la politique énergétique, et notamment charbonnière.

Après l'audition du ministre, la commission, sur proposition de son rapporteur, a adopté un amendement tendant à modifier la rédaction de l'article additionnel 67 bis nouveau, introduit par l'Assemblée Nationale ; est ainsi conférée à la loi, et non au décret, compétence pour aménager les taux de redevance des taxes applicables aux établissements industriels insalubres.

Après une discussion à laquelle ont participé MM. Armengaud, Driant et Bousch, la commission a, en outre, décidé de supprimer des crédits à la Direction des mines et au Secrétariat général de l'Energie, afin d'obliger le ministre à préciser sa politique en matière de charbonnages.

Mercredi 20 novembre 1968. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à un échange de vues sur la situation économique et financière et la procédure utilisée par le Gouvernement pour réduire l'impasse. Elle a manifesté sa crainte de voir compromise la politique d'expansion.

Sont notamment intervenus dans la discussion MM. Berthoin, Driant, Alex Roubert, président, Coudé du Foresto, Pellenc, Bousch, Marcel Martin, Dulin, Colin et Armengaud.

La commission a ensuite examiné un amendement présenté par son rapporteur général et concernant l'article 2. Le rapporteur a proposé de le compléter par un alinéa nouveau précisant que pour l'application des dispositions prévues aux 1 et 2 de cet article qui concerne l'impôt sur le revenu, les plus-values

réalisées en matière de vente ou d'expropriation ou de droits assimilés n'entreront pas en ligne de compte pour le calcul des majorations prévues à l'article 2. Après un large débat, auquel ont participé MM. Louvel, de Montalembert, Héon, Driant, Berthoin, Armengaud, Pellenc, rapporteur général, Roubert, président, Descours Desacres et Monory, l'amendement a été adopté.

Sur proposition du rapporteur général, la commission a maintenu sa position sur les autres articles. Après une discussion entre MM. Descours Desacres, Berthoin, Bousch, Dulin, Coudé du Foresto, Driant, Héon, Pellenc, rapporteur général, et Alex Roubert, président, elle a décidé de réserver l'examen de l'article 21 jusqu'à la discussion de l'article 25.

La commission a enfin examiné les amendements déposés par le Gouvernement, en seconde délibération, devant l'Assemblée Nationale et portant :

— sur un article 23 *bis* (nouveau) concernant les taxes sur les betteraves ;

— sur un article 28 *bis* (nouveau) instituant une cotisation de solidarité. Elle a complété cet article par un alinéa nouveau tendant à étendre la charge de cette cotisation aux importateurs de soja et tournesol en provenance notamment des pays industrialisés.

En ce qui concerne l'article 29 *bis* (nouveau) obligeant le Gouvernement à réaliser 2 milliards d'économie, le rapporteur a fait adopter par la commission un amendement visant à exclure des économies éventuelles les dépenses civiles en capital correspondant aux secteurs programmés par le Plan.

Vendredi 22 novembre 1968. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tout d'abord procédé à un examen des conditions dans lesquelles le Parlement serait appelé à examiner et à voter le détail des mesures d'économies budgétaires qui ont été présentées d'une manière globale par le Gouvernement pour un montant de 2 milliards de francs. Sont notamment intervenus dans la discussion : MM. Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, Berthoin, Dulin et de Montalembert.

Elle a ensuite procédé à l'examen des amendements déposés à la première partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 39, session 1968-1969). Sont intervenus dans le débat : MM. Kistler, Schmitt, Marcel Pellenc, rapporteur général, Descours Desacres, Dulin, Armengaud et Talamoni.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LEGISLATION,
DU SUFFRAGE UNIVERSEL,
DU REGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 20 novembre 1967. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a tout d'abord désigné M. Chatelain comme rapporteur de la proposition de loi (n° 30, session 1968-1969) de M. Louis Namy relative au maintien dans les lieux des locataires des hôtels et des maisons meublées.

Après que M. Raymond Bonnefous, président, eût rappelé que l'audition de M. le Ministre de l'Intérieur, prévue pour le jour même, était reportée au mercredi 27 novembre, la commission a entendu M. Nayrou dans son rapport pour avis sur les crédits du Ministère de l'Intérieur pour 1969.

Le rapporteur pour avis a préalablement présenté les caractères généraux de ce budget et dégagé l'évolution des crédits inscrits aux différents titres. Puis il a développé les problèmes actuels de l'administration territoriale, des collectivités locales, de la police nationale et de la protection civile.

C'est notamment à l'occasion des observations faites par le rapporteur sur les ressources des collectivités locales qu'un très large débat s'est engagé. Le régime des subventions d'équipement accordées par l'Etat ainsi que celui des emprunts ont suscité de nombreuses remarques qui ont conduit la commission à souhaiter qu'une rationalisation intervienne en ces matières. M. Nayrou, approuvé par la commission, a rappelé la nécessité et l'urgence d'une réforme complète des finances locales, à condition qu'elle soit effectivement assortie de nouvelles possibilités d'action pour les départements et les communes dans le domaine des investissements. A cet égard, les incidences de la part locale de la taxe sur les salaires sur les budgets locaux ont été soulignées, en particulier par MM. Jozeau-Marigné et Mignot.

Enfin, ont été mises en évidence les anomalies et les difficultés inhérentes au système de financement de la voirie locale.

A l'issue de la réunion, M. Raymond Bonnefous, président, a rappelé que le budget du Ministère de l'Intérieur ferait l'objet d'un nouvel examen après l'audition du Ministre de l'Intérieur le 27 novembre.